

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE  
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 85/692 du 10/5/85  
/MIERFPPS.DGTFP.DFP.  
FO2/ B.F.P.

Portant intégration et nomination de  
certains candidats dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Sociaux (Santé Publique)  
en tête LOUFOUMA Georges.

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u l'ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 63/81/FP du 26/3.83 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 63/376 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services de Santé ;  
(/u le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;  
(/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Protocole d'Accord du 29.11.80 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie ;  
(/u la lettre 3246/DGSP.DSAF.SP du 10.12.84 du Directeur des Services Administratifs et Financiers Transmettant les dossiers des intéressés ;

D.G.B.

D.C.F.

4/15

(/u l'arrêté 5193/MEN.CAB.CESC du 23.6.83 déterminant les équivalences académiques des diplômes ;

SECRETÉ :

ARTICLE 1er. En application des dispositions combinées du décret 65/44 du 12.2.65 et du Protocole d'accord du 29.11.80 susvisés, les candidats dont les noms suivent, titulaires du diplôme de Docteur en Médecine (spécialité : Médecine Générale), obtenu à l'Institut de Médecine et de Pharmacie CLUJ-NAPOCA (ROUMANIE), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommés au grade de Médecin de 4ème échelon stagiaire, indice 1110:

- LOUFOUMA Georges, né le 3 Mars 1952 à Brazzaville
- EBANDZA Jeanne, née le 5 Septembre 1953 à Linnengué.

ARTICLE 2. Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 10 Mai 1985

Par le Premier Ministre,  
Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

- Professeur Christophe BOURAMOUE. -

- Ange Edouard POUNGUI. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale;

Le Ministre des Finances et du Budget,

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

IMPLIATIONS :

JORPC.	1	MSAS.	2
DGTFP/DFP.	3	INTERESSES.	2
D.G.B.	2	DOSSIERS.	6
D.C.F.	1	SGCM/BC.	2
DGSP.	2		